

Front commun pour la justice sociale inc.
Communiqué
Pour publication immédiate – le 25 août 2010

Kelly Lamrock s'en prend aux personnes du N.-B. reconnues comme handicapées en changeant le mode de livraison de leur supplément

« Une fois de plus, notre gouvernement provincial s'en prend aux citoyens les plus vulnérables que sont les personnes handicapées. Celles qui dépendent de l'assistance sociale sont la catégorie de Canadien.ne.s qui reçoivent le plus bas taux au pays » dit John Gagnon, coprésident du Front commun pour la justice sociale.

Pour venir en aide aux assistés sociaux certifiés comme handicapés, le gouvernement provincial leur accordait un supplément annuel de 1 000 \$. Le Ministre Lamrock veut changer cette formule. Il les a avisés qu'il divisera dorénavant ce montant en 12 versements de 83,33 \$, somme qui sera ajoutée aux chèques mensuels.

« Nous nous opposons catégoriquement à ce changement et cela, pour les raisons suivantes » de dire M. Gagnon :

- Nous pensons que l'expédition d'un supplément annuel de 1 000 \$ est une façon de faire qui fonctionne bien et qu'il n'y a pas de nécessité de la changer
- L'ajout de un douzième du supplément (83,33 \$) au chèque régulier mensuel pourrait très bien provoquer une hausse du prix du loyer pour les gens qui vivent dans un logement subventionné, ce qui leur occasionnerait une perte de revenu. Antérieurement, chaque fois que le montant du chèque d'un assisté social haussait, cela était accompagné d'une hausse du coût du loyer, ce qui représentait une perte de revenu pour eux. Les occupants de logements subventionnés paient 30 % de leur revenu pour leur loyer. Si le Ministre fait les changements annoncés, ces personnes perdront 30 % du supplément de 1 000 \$, soit 300 \$.
- Bon nombre de ces personnes utilisent leur supplément de 1 000 \$ pour payer des dettes accumulées, pour s'acheter des nécessités de base (une chaise roulante, par exemple), etc.
- La décision précipitée de changer le mode de livraison du supplément va à l'encontre de la philosophie sous-jacente au Plan de réduction de la pauvreté du Nouveau-Brunswick, qui se veut le plus favorable possible envers les personnes à faible revenu, incluant les gens handicapés. Ce sont là des citoyens vulnérables qui reçoivent le plus bas taux d'aide de leur catégorie au Canada.

En effet, en 2007, les gens du N.-B. reconnus comme étant handicapés recevaient le taux annuel d'assistance de base de la province, plus le supplément de 1 000 \$ et la TPS de 237 \$, ce leur faisait un revenu annuel total de 8 275 \$. La même année, la catégorie de personnes handicapées de Terre-Neuve et Labrador touchait 10 878 \$, celle de l'I.P.É. 8 623 \$ et celle de la N.-É. 9 088 \$. Le montant de revenu des personnes handicapées du N.-B. n'était alors qu'à 44 % du seuil de faible revenu tel que déterminé par Statistique Canada. Leur situation n'est guère changée depuis.

« Ce gouvernement a présenté le Plan de réduction de la pauvreté du N.-B. comme étant un modèle pour le reste du pays. Mais lorsqu'il s'agit de décisions touchant des réalités de tous les jours, il ne favorise pas toujours les personnes à faible revenu. Nous n'avons qu'à penser que c'est ce même gouvernement qui s'est désisté de sa promesse électorale de 2006 de hausser les taux d'aide sociale à la moyenne des autres provinces de l'Atlantique. Au cours des deux dernières années, il a omis

d'augmenter les taux d'assistance sociale de 2 % pour tenir compte du taux d'inflation » de conclure M. Gagnon.

Pour renseignements :

John Gagnon, coprésident du FCJS : 548-9776; cell. 545-0651

Jean-Claude Basque, coordonnateur provincial du FCJS : 389-1578 ou 380-2572

Le Front commun pour la justice sociale (FCJS) est l'organisation démocratique et populaire la plus importante au Nouveau-Brunswick, avec près de 75 000 personnes appartenant à des groupes ainsi que des membres individuels. Le FCJS rassemble les individus ainsi que les organisations locales, régionales et provinciales pour les inviter à travailler à réduire la pauvreté.